CANTON DE VAUD

Commune des Thioleyres

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION

"Au Saliau"

Mézières, le 8 janvier 2002
Remy STUBY, Ing.-géomètre officiel

DT 1455
ECHELLE 1:1000
Etabli sur la base des données cadastrales

Approuvé par la Municipalité
des Thioleyres dans sa
séance du 27.01.02

Le syndic: R. Imgger La secrétaire: D. Peer

Plan déposé au Greffe municipal pour
être soumis à l'enquête publique
du 01.02 au 02.03.02

Le syndic: R. Imgger La secrétaire: D. Peer

Adopté par le Conseil Communal
dans sa séance
du 27.6.02

Le président: C. Duffey La secrétaire:

APPROUVE PAR LE DEPARTEMENT
DES INFRASTRUCTURES

LAUSANNE, LE - 3 SEP. 2002

LE CHEF DU DEPARTEMENT :

CERTIFIE CONFORME
Service de l'aménagement du territoire

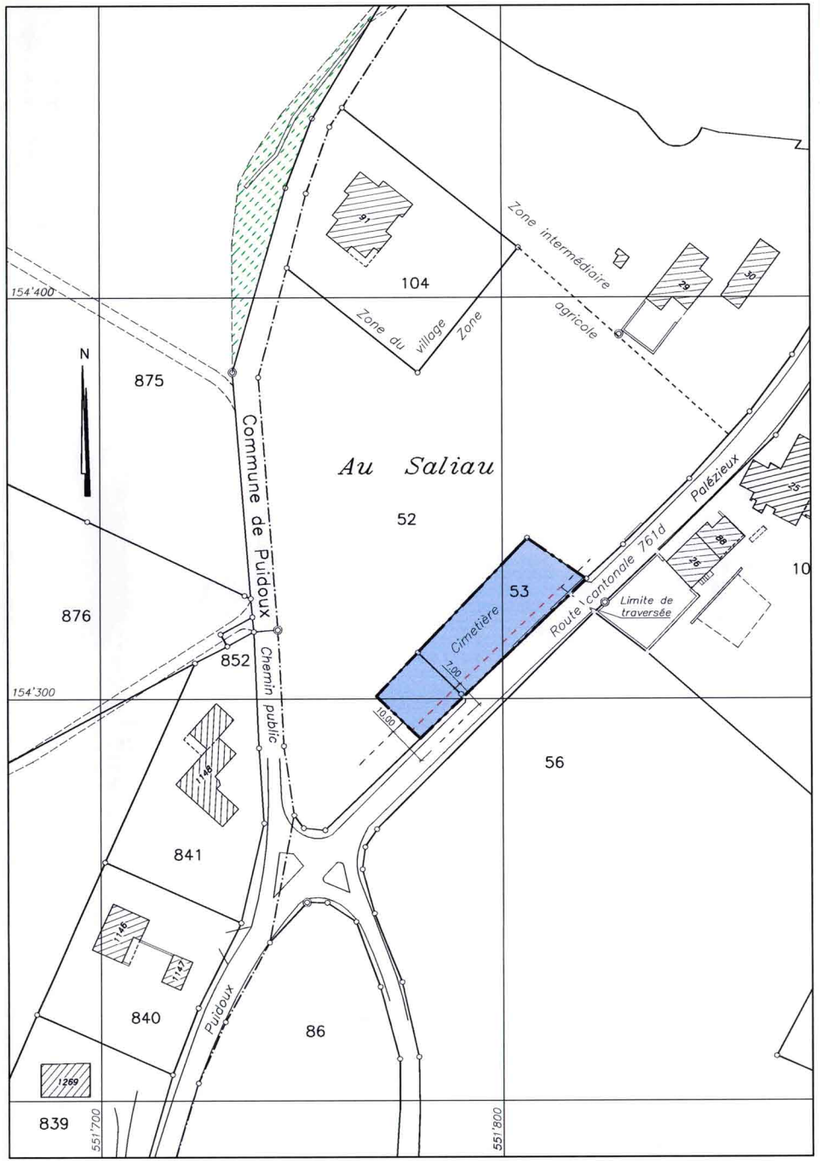

Légende:

- Périmètre du PPA « Au Saliau »
- Limite des constructions selon art. 36 LR
- Limite des constructions PPA « Au Saliau »
- Zone d'utilité publique

Règlement:

Zone d'utilité publique

Art. 1 **Destination.**
Cette zone est destinée au cimetière et à la création de places de parc et accès en relation avec le cimetière.

Art. 2 **Constructions.**
Aucune construction n'est autorisée.

Art. 3 **Degré de sensibilité au bruit.**
En application des articles 43 et 44 de l'ordonnance pour la protection contre le bruit, le degré de sensibilité (DS) III est attribué à l'ensemble du PPA "Au Saliau"

Art. 4 **Entrée en vigueur**
Le présent règlement entrera en vigueur dès son approbation par le Département des infrastructures.